

L'écoquartier, un exemple d'aménagement vertueux

Une réunion publique "Perspectives" a eu lieu dans l'écoquartier le 4 décembre dernier. Un moment pour les élus et habitants d'évoquer ensemble les dernières étapes de l'aménagement du quartier.



Des équipements éco-conçus et inclusifs

Lancé en 2014, l'aménagement du quartier des Meuniers entre dans sa dernière phase, laissant place à de nouveaux équipements. Première sortie de terre, l'école Simone Veil avec sa toiture végétalisée et ses matériaux basse consommation, vient d'obtenir le label "Energie Passive". Outre l'aspect architectural, cette nouvelle école a été conçue pour enseigner autrement, de façon inclusive et en proposant des projets innovants. Une nouvelle crèche associative a ouvert fin 2021 (avec 50% de berceaux pour la ville), à côté de la nouvelle ludothèque, ouverte à tous et qui sera inaugurée courant mars 2022.

Place aux commerces de bouche

Si le Centre-Bourg s’imagine comme le lieu des restaurants avec des terrasses autour d’une jolie place, l’ambition de la ville pour l’écoquartier est de valoriser l’activité économique avec l’arrivée de sept nouveaux commerces qualitatifs, principalement de bouche (épicerie fine, pizzeria traditionnelle, brasserie, boulangerie...) qui permettront de renforcer le lien social et la convivialité.

La préservation de la biodiversité

Avec 35% d’espaces verts, la préservation du cadre de vie et de la biodiversité sont des éléments essentiels de l’écoquartier. Les jardins de pluie permettent d’évacuer les eaux pluviales tout en offrant à chacun la possibilité de profiter d’îlots de fraîcheur et de détente. Un étang sera prochainement créé pour offrir aux différentes espèces d’oiseaux migrateurs un point de repos. Pour sensibiliser les plus jeunes au cycle de la nature et au gaspillage alimentaire, les poulaillers et vergers sont mis à disposition des écoles. Des jardins partagés et un écopâturage verront le jour dans les prochains mois.

Renforcer la sécurité

Un système de vidéosurveillance, géré en lien avec l’agglomération du Val Parisis est destiné à sécuriser les lieux d’échange et de passage et à verbaliser les infractions liées au stationnement.